



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2014**

Membres composant le Conseil : 35  
Présents : 35  
Absents représentés : 00  
Absents : 00  
Absents excusés : 00

**L'an deux mil quatorze, le six avril, à 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Palais des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2014.**

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X			
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale	X			
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Jean-Claude MAMET Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Laurent PAGNIER Conseiller Municipal	X			
Fernando LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aida DAOUD Conseillère Municipale	X				Yaelle AZOULAY Conseillère Municipale	X			
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale	X								

*Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.*

*Mme CHERGOU Tassadit ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Le Maire sortant, Madame Corinne Valls, déclare installés dans leurs fonctions les Conseillers Municipaux nouvellement élus qu'elle a convoqués, puis passe la présidence de la séance au doyen d'âge, Monsieur Raymond Cukier, lequel procède à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal. A l'issue de l'appel il est constaté que le quorum est atteint.

La benjamine de la séance, Madame Tassadit Chergou, est désignée comme secrétaire de séance.

## **Direction Générale**

### **1) Élection du Maire**

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A ces fins Madame Htaya Mohamed et Monsieur Ange Galion sont désignés comme assesseurs du président de séance pour cette élection.

A l'invitation du président de séance deux candidats se sont déclarés pour le poste de Maire :

- Monsieur Florent Favier-Wagenaar
- Madame Corinne Valls

Chacun des Conseillers Municipaux ayant été invité à participer au scrutin, le dépouillement a conduit à constater les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : **35**
- Nombre de votants : **35**
- Suffrages déclarés blancs ou nuls : **05**
- Suffrages exprimés : **30**
  - Dont : - **03** pour Monsieur Florent Favier-Wagenaar
  - **27** pour Madame Corinne Valls

Madame Corinne Valls est donc proclamée Maire de Romainville et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame Corinne Valls prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

### **2) Fixation du nombre de Maires Adjoints**

Au terme de l'article L. 2122-2 du C.G.C.T., le nombre d'adjoints au maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 10 adjoints au maire maximum. Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer à 09 le nombre de Maire-adjoints et à 4 le nombre de Conseillers municipaux délégués.

Cette proposition reçoit l'assentiment général du Conseil Municipal.

### 3) Élection des Maires Adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

A ces fins Madame Htaya Mohamed et Monsieur Ange Galion sont désignés comme assesseurs du président de séance pour cette élection.

Il est laissé 5 minutes au au Conseil Municipal afin de permettre le dépôt des listes de candidatures. A l'issue de ce délai une (1) liste a été déposée, composée comme suit :

Liste proposée par Mme Corinne Valls

« Avançons ensemble vivons notre ville »

- M. Philippe Guglielmi
- Mme Asma Gasri
- M. Jacques Champion
- Mme Nicole Revidon
- M. Stéphane Weisselberg
- Mme Marie-Jeanne Calsat
  - M. Bruno Lotti
- Mme Marie-Michelle Phojo
  - M. Patrice Calsat

Chacun des Conseillers Municipaux ayant été invité à participer au scrutin, le dépouillement a conduit au résultat suivant :

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : **35**
- Nombre de votants : **35**
- Suffrages déclarés blancs ou nuls : **08**
- Suffrages exprimés : **27** dont **27** pour la liste « Avançons ensemble vivons notre ville » conduite par M. Philippe Guglielmi.

Sont proclamés Maire adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Corinne VALLS.

- M. Philippe GUGLIELMI , 1<sup>ER</sup> Maire-Adjoint à la sécurité, aux associations et aux anciens combattants,
- Mme Asma GASRI, Maire-Adjointe à l'habitat et l'hygiène,
- M. Jacques CHAMPION, Maire-Adjoint à l'aménagement, au patrimoine et aux mobilités,

- Mme Nicole REVIDON, Maire-Adjointe aux ressources humaines et à la coopération décentralisée,
- M. Stéphane WEISSELBERG, Maire-Adjoint à la culture et au développement durable,
- Mme Marie Jeanne CALSAT, Maire-Adjointe à la solidarité, à la voirie et au cadre de vie
- M. Bruno LOTTI, Maire-Adjoint aux affaires économiques, à l'emploi et à l'économie sociale et solidaire,
- Mme Marie-Michelle PHOJO, Maire-Adjointe à la petite enfance,
- M. Patrice CALSAT, Maire-Adjoint au sport et aux finances,

Les conseillers municipaux délégués sont :

- Mme Viviane VAN DE POELE, conseillère déléguée à la santé et au handicap,
- M. Olivier CATAYEE, conseiller délégué à l'enfance et à l'éducation,
- Mme Htaya MOHAMED, conseillère déléguée à la mission 16-25 et à l'insertion,
- M. Fernando LOURENCO, conseiller délégué à la démocratie locale et à la citoyenneté.

Les conseillers municipaux auront les missions suivantes :

- Mme Brigitte Boyer : les activités retraités,
- Mme Amal Djedide : l'économie du partage,
- Mme Isabelle Boulaudat : l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- M. Marcel Trasi : la sécurité routière et la propreté urbaine,
- M. Guy Droz : la relation avec les associations d'anciens combattants,
- M. François Parrinello François : les vacances et les loisirs (CLSH),
- Mme Chantal Célestin : le sport au féminin,
- Mme Aida Daoud : la fabrique des savoirs,
- Mme Flora Guglielmi : la salubrité publique,
- M. Raymond Cukier et Mme Tassadit Chergou : le commerce et l'artisanat,
- M. Ange Galion : les relations internationales.
- M. Jérôme Crépieux : les espaces publics, les espaces verts ainsi que la mission gestion des déchets.

Pour information, les conseillers communautaires sont :

- Mme Corinne VALLS,
- M. Philippe GUGLIELMI,
- Mme Asma GASRI,
- M. Stéphane WEISSELBERG,
- Mme Nicole REVIDON,
- M. Jacques CHAMPION,
- M. Florian FAVIER,
- Mme Sofia DAUVERGNE.

#### **4) Délégation de pouvoir du maire (article L 2122-22 C.G.C.T)**

Afin d'accompagner le nouveau maire dans la réussite de ses nouvelles missions, il est nécessaire d'accorder certaines délégations en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)

NPPV : 00

#### **5) Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal pour la nouvelle mandature**

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est joint ci- après. Ce dernier sans être trop exhaustif vise à clarifier notamment au regard des prescriptions légales particulières des articles L. 2312-1, L 2121-12 et L.2121-19 du C.G.C.T. les points ci-dessous:

- les conditions de débat sur les orientations budgétaires.
- les conditions de consultation des projets de contrat de service public.
- les règles de présentation et d'examen des questions orales.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)

Abstentions : 00

NPPV : 00

#### **6) Attribution des indemnités de fonction des Maires Adjoints**

Peuvent prétendre au versement d'indemnités les élus exerçant les mandats électifs suivants en application C.G.C.T. :

- Les maires,

- Les adjoints au maire,
- Les conseillers municipaux chargés d'une délégation de fonction.

Il est rappelé que les indemnités de fonction sont régies par les principes suivants :

- L'exercice effectif des fonctions,
- L'inscription obligatoire des dépenses,
- Il n'y a pas d'indemnité sans texte,
- Il faut nécessairement une délibération.

Le montant des indemnités s'élève pour le maire à 110% de l'indice Brut 1015 et pour les adjoints à 44% de ce même indice. Ainsi avec un maximum de dix adjoints (pas plus de 30%) le montant de l'enveloppe s'élève à 20 908,12 euros mensuel avec un indice inchangé depuis 2010. Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de valider l'enveloppe des indemnités en fonction du nombre d'adjoints élus et sa répartition entre le Maire, les Maires-Adjoints et les conseillers municipaux délégués.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

NPPV : **00**

#### **7) Frais de représentation du Maire**

Afin que le maire puisse accomplir l'exercice de ses missions il est proposé aux membres du conseil municipal de prévoir une enveloppe pour frais de représentation d'un montant annuel de 1000 euros. Ce montant figure dans le budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

NPPV : **00**

#### **8) Remboursement des communications téléphoniques au Maire, aux Maires Adjoints**

Afin que le maire et les adjoints puissent accomplir l'exercice de ses missions il est proposé aux membres du conseil municipal de rembourser les frais de communications téléphoniques aux titulaires de fonctions (maire, maires-adjoints).

Dans un souci de bonne gestion, il est préférable que les titulaires de fonctions gardent leurs téléphones et que la ville rembourse les frais engagés forfaitairement. Le montant s'élève à 90 euros mensuel pour le maire et 57 euros mensuel pour les Maires-adjoints.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

NPPV : 00

## 9) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres

Dans les communes de plus de 3500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée du maire ou de son représentant et de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Un président, 5 titulaires et 5 suppléants seront désignés.

Le représentant du Maire, président de la Commission : Monsieur Jacques Champion

Titulaires	Suppléants
Mme Chantal Célestin	M. Patrice Calsat
Mme Viviane Van de Poele	Mme Isabelle Boulaudat
M. Marcel Trasi	M. Guy Droz
M. François Parrinello	M. Ange Galion
M. Jean Claude Mamet	Mme Corinne Buzon

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **Unanimité**

Contre : **00**

Abstentions : **00**

NPPV : **00**

## 10) Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Les marchés alimentaires du chemin vert et du centre sont régis en délégation de service public (DSP) par la société Marchés Publics Cordonnier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pour une durée de 12 ans.

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) organise la participation des habitants et des usagers à la vie publique des services et dispose notamment que les communes de plus de 10 000 habitants doivent constituer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par délégation de service public ou qui sont exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est consultée, préalablement et pour avis, sur tous les projets de délégation de service public, de partenariat et de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Dans ce cadre, le dernier alinéa de l'article L.1413-1 du CGCT prévoit que le conseil

municipal qui a la compétence en la matière peut charger, par délégation, le maire de saisir la commission pour avis sur les projets précités.

Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant (article L1413-1 CGCT).

1 ) Concernant la désignation des membres il est proposé la liste suivante :

Le représentant du maire : Monsieur Jacques Champion.

Titulaires	Suppléants
Mme Chantal Célestin	M. Patrice Calsat
Mme Viviane Van de Poele	Mme Isabelle Boulaudat
M. Marcel Trasi	M. Guy Droz
M. François Parrinello	M. Ange Galion
M. Jean Claude Mamet	M. Laurent Pagnier

2) Les représentants d'associations locales proposés au Conseil Municipal sont les suivants:

- UDAF ; UFC que choisir et l'association d'entraide des usagers de l'administration et des services publics

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **Unanimité**

Contre : **00**

Abstentions : **00**

NPPV : **00**

### **11) Création et désignation des membres de la commission électorale**

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de ces commissions (sauf pour la commission d'appel d'offres). Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de dé-



cision. Par contre, une commission peut dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Les commissions ne sont pas publiques mais, à la demande de leur Président et si nécessaire, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées.

La composition est exclusivement faite de conseillers municipaux. Le maire est président de droit de chaque commission. Le conseil municipal désigne les membres au scrutin secret en respectant le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé de créer une commission électorale composée de 4 membres dont le rôle est de réviser des listes électorales de la commune composée comme suit :

- M. Guy Droz,
- Mme Chantal Célestin,
- Mme Aida Daoud,
- M. Patrice Calsat.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)

NPPV : 00

**12) Création de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

**13) Création et désignation des membres de la commission des finances**

**14) Création et désignation des membres de la commission des sports**

**15) Création et désignation des membres de la commission de la culture**

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de ces commissions (sauf pour la commission d'appel d'offres). Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les commissions examinent et préparent les projets de délibérations soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Leur rôle n'est que consultatif ; elles n'ont donc pas de pouvoir de décision. Par contre, une commission peut dresser un constat, donner des avis et faire part de propositions d'amélioration. Les commissions ne sont pas publiques mais, à la demande de leur Président et si nécessaire, elles peuvent entendre des personnalités qualifiées.

La composition est exclusivement faite de conseillers municipaux. Le maire est président de droit de chaque commission. Le conseil municipal désigne les membres au scrutin secret en respectant le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé de créer :

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

- une commission pour les finances composée de 7 membres dont le rôle est de donner son avis sur notamment la constitution du budget :
  - M. Patrice Calsat,
  - M. Stéphane Weisselberg,
  - M. Bruno Lotti,
  - Mme Viviane Van de Poele,
  - M. Marcel Trasi,
  - M. Laurent Pagnier,
  - M. Serge Bardin
  
- une commission pour le sport composée de 7 membres dont le rôle est notamment de donner un avis sur la politique sportive de la municipalité :
  - M. Patrice Calsat,
  - Mme Chantal Célestin,
  - Mme Brigitte Boyer,
  - M. Olivier Catayée,
  - M. Fernando Lourenço,
  - Mme Corinne Buzon,
  - M. Serge Bardin
  
- une commission pour la culture composée de 7 membres dont le rôle est notamment de donner son avis sur toutes les activités culturelles :
  - M. Stéphane Weisselberg,
  - Mme Aida Daoud,
  - M. Olivier Catayée,
  - M. Jérôme Crépieux,
  - M. Fernando Lourenço,
  - M. Laurent Pagnier,
  - M. Florian Favier-Wagenaar
  
- une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Il est précisé que pour cette dernière en application de l'article L. 2143-3 du C.G.C.T. le maire préside la commission et arrête la liste :
  - Mme Viviane Van de Poele,
  - Mme Isabelle Boulaudat,
  - Mme Brigitte Boyer,

- Mme Flora Guglielmi,
- M. Ange Galion,
- Mme Sofia Dauvergne,
- Mme Yaëlle Azoulay

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **Unanimité**

Contre : **00**

Abstentions : **00**

NPPV : **00**

**16) Désignation des membres du SIPPAREC**

**17) Désignation des membres du SIRESCO**

**18) Désignation des membres du SIGEIF**

**19) Désignation des membres du SIFUREP**

**20) Désignation des membres du SYNCOM**

La ville de Romainville est adhérente de plusieurs syndicats pour lesquels la ville doit désigner des délégués et des suppléants.

Néanmoins, la désignation de ces délégués a été réduite dans la mesure où certains syndicats ont été absorbés par la communauté d'agglomération Est Ensemble (BPAL, le Trianon, le Sedif) ou n'ont plus d'activité (SICIM).

Le Conseil Municipal doit désigner un délégué pour le SIPPAREC, deux délégués pour le SIRESCO, un délégué pour le SIGEIF, un délégué pour le SIFUREP et un délégué pour le SYNCOM.

Pour le Syndicat Intercommunal Funéraire de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPAREC) :

**Titulaire :**

M. Bruno Lotti

**Suppléant :**

Mme Isabelle Boulaudat

Pour le Syndicat Intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) :

**Titulaire :**

M. François Parrinello

M. Patrice Calsat

**Suppléant :**

Mme Tassadit Chergou

Mme Amal Djedide

Pour le Syndicat Intercommunal de gaz et de l'électricité en Ile de France (SIGEIF) :

**Titulaire :**

Mme Marie-Jeanne Calsat

**Suppléant :**

M. Marcel Trasi

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

Pour le Syndicat Intercommunal Funéraire de la région Parisienne (SIFUREP) :

**Titulaire :**

M. Patrice Calsat

**Suppléant :**

M. Ange Galion

Pour le SYNCOM :

**Titulaire :**

Mme Marie-Jeanne Calsat

**Suppléant :**

M. Marcel Trasi

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

NPPV : **00**

## **21) Désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS**

Dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre communal d'action social (CCAS).

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire de la commune et comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Si en vertu de l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération le nombre des membres du conseil d'administration, il convient de rapprocher cette mention de celle de l'article L. 123-6 du même code qui prescrit qu'au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Ainsi les membres élus et les membres nommés au sein du conseil d'administration devant être en nombre égal, le conseil municipal doit élire, au minimum, 4 de ses membres comme membres du conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus au sein du conseil municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentielle :

- Mme le Maire, Présidente,

- Mme Marie Jeanne Calsat,

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

- Mme Isabelle Boulaudat,
- Mme Viviane Van de Poele,
- Mme Brigitte Boyer,
- Mme Amal Djedide,
- Mme Brigitte Moranne,
- M. Florian Favier-Wagenaar.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : Unanimité**  
**Contre : 00**  
**Abstentions : 00**  
**NPPV : 00**

## **22) Désignation des membres du Comité de la Caisse Des Ecoles**

La caisse des écoles est administrée par un comité. Dans les communes autres que Paris, Lyon et Marseille, et autres que les communes associées visées à l'article R.212-28 du code de l'éducation, le comité comprend :

- le maire (président) ;
- l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- un membre désigné par le préfet ;
- deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils en sont empêchés.

Le conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale. Dans ce cas, les sociétaires peuvent désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus de l'effectif normal (article R.212-26 du code de l'éducation). Il est proposé de désigner:

Mme le Maire, Présidente,

- M. Olivier Catayée,
- Mme Marie Michelle Phojo,
- M. François Parrinello,
- Mme Flora Guglielmi,
- Mme Aida Daoud,
- Mme Corinne Buzon,
- Mme Yaëlle Azoulay

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Pour : Unanimité**  
**Contre : 00**

Abstentions : 00  
NPPV : 00

### **23) Création et désignation des membres de la Commission Paritaire des marchés aux comestibles**

Conformément aux dispositions des articles L.2143-2 et L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit procéder à la constitution d'une commission paritaire des marchés.

La commission est présidée par le Maire ou son représentant l'Adjoint délégué, seul à détenir le pouvoir de décision.

Elle comprend :

- Le Maire ou son représentant assisté de 5 conseillers municipaux de la Ville,
- des représentants des services municipaux (Services Techniques, hygiène et affaires économiques)
- des représentants du délégataire,
- de représentants des commerçants abonnés élus pour une durée de trois ans sur les marchés de la commune, dans la limite de six, en exercice et élus par l'ensemble des commerçants abonnés présents sur les marchés communaux. (Les commerçants ont été réélus pour trois ans le 11 octobre 2013).
- d'un représentant des usagers des marchés désigné par la commission. (Il a été désigné par la commission du 24/06/2013, il s'agit d'un ancien commerçant du marché qui habite à Romainville.)

La commission est consultée dans le cadre du dispositif prévu à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon les besoins et sur proposition d'une des parties.

Elle soumet toutes questions ou propositions ayant trait à l'organisation, au fonctionnement ou à l'animation du marché, dans la limite et le respect de la présente réglementation et des attributions de chaque partie.

Les avis rendus par la commission sont consultatifs et ne peuvent en aucun cas lier les décisions prises consécutivement par la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer la commission et de désigner les 5 membres suivants pour la commission Paritaire des marchés aux comestibles.

- M. Bruno Lotti, Président
  
- Mme Tassadit Chergou,
- M. Guy Droz,
- M. Philippe Guglielmi,
- M. Raymond Cukier,
- Mme Marie-Jeanne Calsat.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

NPPV : **00**

#### **24) Désignation des membres du Conseil administration du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)**

Le CMPP est installé depuis sa création en 1969 au 8 rue de la Résistance dans deux appartements au RDC de la tour G située au centre de la cité Marcel Cachin. Il doit déménager début 2015 avec la création du nouveau CMS rue Saint Germain.

Le CMPP est une structure associative sous tutelle du Ministère des affaires sociales et conventionnée par la sécurité sociale. Il propose dans le cadre de consultations ambulatoires diverses formes d'aide : psychothérapie, orthophonie, psychomotricité, Psychopédagogie. Le centre a par ailleurs la particularité de proposer des thérapies de groupe. Certains enfants viennent pendant le temps scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner trois titulaires :

- Mme Viviane Van de Poele,
- M. Marcel Trasi,
- Mme Flora Guglielmi.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

NPPV : **00**

#### **25) Désignation des membres de l'EHPAD CIAS**

La ville de Romainville doit désigner trois titulaires avec leurs suppléants pour siéger au sein du Conseil Syndical Intercommunal pour la construction, l'équipement et la gestion d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – CIAS.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

##### **Titulaires :**

Mme Viviane Van de Poele

Mme Isabelle Boulaudat

M. Marcel Trasi

##### **Suppléants :**

Mme Flora Guglielmi

Mme Chantal Célestin

Mme Marie Jeanne Calsat

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

##### **Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

Pour : 27  
Contre : 00  
Abstentions : 08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)  
NPPV : 00

## **26) Désignation des membres de l'EHPAD SICEG**

La ville de Romainville doit désigner trois titulaires avec leurs suppléants pour siéger au sein du Conseil Syndical Intercommunal pour la construction, l'équipement et la gestion d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) – SICEG.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants :</b>
Mme Viviane Van de Poele	Mme Flora Guglielmi
Mme Isabelle Boulaudat	Mme Chantal Célestin
M. Marcel Trasi	Mme Marie Jeanne Calsat

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27  
Contre : 00  
Abstentions : 08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)  
NPPV : 00

## **27) Désignation des membres du PLIE**

Le Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi est une association intercommunale qui regroupe depuis septembre 2002, les communes de Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec et Romainville. Son siège social est à Romainville. Financé par des crédits européens (Fonds social européen), par l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général, il apporte des moyens financiers aux habitants en difficulté de ces quatre communes, afin de faciliter leur insertion et de les conduire ou reconduire à l'emploi durable. La ville de Romainville doit désigner deux membres.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Mme Htaya Mohamed,
- M. Bruno Lotti.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27  
Contre : 00  
Abstentions : 08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)  
NPPV : 00



## **28) Désignation des membres de la mission locale**

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir. La ville de Romainville doit désigner un membre titulaire avec son suppléant.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

**Titulaire :**

Mme Htaya Mohamed

**Suppléant :**

M. Bruno Lotti.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

NPPV : **00**

## **29) Désignation des membres de la CCID**

En vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), il doit être dans chaque commune, institué une commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions posées par le Code Général des Impôts.

La CCID doit être constituée dans les deux mois de l'installation du Conseil Municipal. Pour les communes de plus de 2 000 habitants il faut le maire ou l'adjoint délégué plus 8 commissaires.

La liste dressée doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires en nombre double). Ce qui fait un total de 32 noms.

La liste suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

- M. Jacques Champion,
- Mme Flora Guglielmi,
- M. Patrice Calsat,
- M. Guy Droz,

- M. Raymond Cukier,
- M. Stéphane Weisselberg,
- Mme Amal Djedide,
- M. Isabelle Boulaudat,
- Mme Viviane Van de Poele,
- Mme Marie Michèle Phojo,
- Mme Sofia Dauvergne,
- M. Marcel Trasi,
- M. Florian Favier,
- M. Laurent Pagnier,
- M. Serge Bardin,
- M. Abderazak Benbelidia,
- Mme Chantal Guyard,
- Mme Eveline Laffaire
- M. Jean Pierre Dubessay,
- M. Quentin Rodriguez,
- M. Jean Claude de Saint Riquet,
- Mme Mélanie Wiart,
- M. Jean Claude Fillon
- M. Manu Thuret,
- M. Ange Galion,
- Mme Laurence Guillon,
- M. Virgile Mejean,
- M. Christian Levif,
- M. Jean Paul Le Bronnec,
- M. Michel Provot,
- M. Jean Claude Mamet,
- Mme Yaëlle Azoulay.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **Unanimité**

Contre : **00**

Abstentions : **00**

NPPV : **00**

### **30) Désignation d'un membre à fin de siéger au Conseil de discipline de recours du CIG Petite Couronne**

Conformément au décret N°89.677 du 18 septembre 1989 modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, le Conseil de discipline de recours placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne est compétent pour l'ensemble des collectivités de la région Ile de France.

Il est composé de représentants des collectivités et des établissements publics territoriaux des départements du ressort de l'instance et de représentants du personnel. Après les élections municipales, il sera nécessaire de procéder au renouvellement des membres représentants les communes de plus de 20 000 habitants. Le président du Conseil de discipline de recours (CDR) désigne par tirage au sort les trois titulaires et les trois suppléants de ce collège à partir d'une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du conseil municipal désigné par l'assemblée dont il fait parti. Afin de permettre au CDR de siéger rapidement après les élections le Conseil Municipal doit désigner un de ses membres.

Il est proposé de désigner : Mme Marie-Jeanne Calsat

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

NPPV : **00**

### **31) Désignation des membres au Conseil d'Administration de Romainville Habitat**

Conformément à l'article R 421- 4 du Code de la construction et de l'habitation à l'occasion de chaque renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité territoriale la collectivité peut modifier son choix et opter pour une des solutions ci-dessous :

- Le nombre des membres du conseil d'administration d'un office public de l'habitat ayant voix délibérative est fixé à vingt-trois
- ou à vingt-sept, par décision de l'organe délibérant de la collectivité territoriale compte tenu notamment de la répartition géographique du patrimoine de l'office ou de l'importance de son parc.

Il est proposé de fixer le nombre à 23.

L'article R 421- 5 prévoit que lorsque l'effectif des membres ayant voix délibérative est fixé à vingt-trois, ils sont ainsi répartis :

1° Treize sont les représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement désignés par son organe délibérant, dont six en son sein, les autres représentants, qui ne sont pas des élus de la collectivité ou de l'établissement public de rattachement, étant choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en ma-

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

tière d'affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement ;

2° Un membre est désigné par la ou les caisses d'allocations familiales du département du siège de l'office ;

3° Un membre est désigné par l'union départementale des associations familiales du département du siège de l'office ;

4° Un membre est désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département du siège ;

5° Deux membres sont désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département du siège ;

6° Un membre représente les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;

7° Quatre membres sont les représentants des locataires.

Il est proposé de désigner :

6 élus désignés au sein du Conseil Municipal :

- Mme Asma Gasri,
- M. Marcel Trasi,
- M. Guy Droz,
- Mme Flora Guglielmi,
- Mme Nicole Revidon,
- M. Patrice Calsat.

2 personnalités qualifiées (élus hors collectivité) :

- M. Frédéric Molossi,
- Mme Martine Legrand,

5 personnalités qualifiées :

- M. Abderazak Benbelidia (association),
- M. Michel Langlois (ADIL),
- M. Gérard Le Bihan (économiste de la construction),
- M. Alain Beurotte (Environnement),
- Mme Emilie Belval (espacités),

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

NPPV : **00**

### **32) Désignation des représentants du Conseil Municipal aux conseils d'écoles maternelles et primaires de Romainville**

La ville doit désigner les représentants au sein des conseils d'écoles maternelles et primaires. En application de l'article D 411-1 du code de l'éducation, dans chaque école, le conseil d'école est composé notamment de deux élus à savoir le maire ou son représentant auquel s'ajoute un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Pour le conseil d'école maternelle Marcel CACHIN :

- M. Marcel Trasi,
- Mme Aida Daoud.

Pour le conseil d'école maternelle CHAPLIN :

- Mme Nicole Revidon,
- Mme Asma Gasri.

Pour le conseil d'école maternelle Jean CHARCOT :

- Mme Tassadit Chergou,
- Mme Chantal Célestin.

Pour le conseil d'école maternelle Danielle CASANOVA :

- M. Jérôme Crépieux,
- Mme Isabelle Boulaudat.

Pour le conseil d'école maternelle Jeanne GALLEPE :

- M. François Parrinello,
- Mme Marie Jeanne Calsat

Pour le conseil d'école maternelle Youri GAGARINE :

- Mme Flora Guglielmi,
- Mme Viviane Van de Poele

Pour le conseil d'école maternelle Véronique et Florestan :

- M. Fernando Lourenco
- Mme Amal Djedide

Pour le conseil d'école primaire Henri BARBUSSE :

- M. Ange Galion,
- Mme Marie Michelle Phojo

Pour le conseil d'école primaire Marcel Cachin :

- M. Guy Droz,
- M. Bruno Lotti

Pour le conseil d'école primaire Jean Charcot :

- Mme Htaya Mohamed,
- Mme Nicole Revidon

Pour le conseil d'école primaire Paul Vaillant COUTURIER :

- Mme Brigitte Boyer,
- M. Philippe Guglielmi

Pour le conseil d'école primaire Fraternité :

- M. Patrice Calsat,
- M. François Parrinello

Pour le conseil d'école primaire Paul LANGEVIN :

- Mme Viviane Van de Poele
- M. Fernando Lourenco

Pour le conseil d'école primaire Gabriel PERI :

- M. Olivier Catayée,
- M. Jacques Champion.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)

NPPV : 00

### **33) Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la CLECT**

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé entre les EPCI à fiscalité propre et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. La commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) intervient à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers l'E. P. C. I « Est Ensemble ». Cette commission identifie la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées et qui ne seront donc plus supportées par les communes mais par la Communauté d'agglomération.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Par délibération du 16 février 2010, la CA « Est Ensemble » a décidé la création d'une CLECT sur le principe d'un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune.

Il est demandé au Conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

**Titulaire :**

Mme Corinne Valls

**Suppléant :**

M. Patrice Calsat

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)

NPPV : 00

### **34) Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'APIEP**

Par délibération n°10.05.09 en date du 27 mai 2009 le Conseil Municipal de Romainville avait adhéré à l'association de préfiguration de l'intercommunalité de l'Est Parisien (APIEP).

Par cette même délibération, il avait approuvé les statuts de l'association et désigner pour représenter la ville au Conseil d'Administration :

- Mme Corinne Valls,
- M. Philippe Guglielmi,
- M. Jacques Champion,
- Mme Nicole Revidon.

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

Depuis la communauté d'agglomération EST ENSEMBLE a vu le jour. Elle souhaite donc aujourd'hui dissoudre cette association.

Il convient donc de désigner les représentants de Romainville au Conseil d'Administration de l'APIEP qui votera la dissolution.

Il est proposé de désigner les quatre mêmes membres.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : **27**

Contre : **00**

Abstentions : **08 (5 FG + 3 UMP-UDI-Modem)**

NPPV : **00**

### **INTERVENTIONS :**

- Mme Corinne Valls, Maire : investiture
- M. Stéphane Weisselberg : investiture
- Mme Viviane Van de Poele : investiture
- Mme Sofia Dauvergne, Groupe Front de Gauche : investiture
- Groupe UMP-UDI-Modem : investiture
- M Jean-Claude Mamet, Groupe Front de Gauche : Règlement Intérieur du Conseil
- M Jean-Claude Mamet, Groupe Front de Gauche : Délégation de pouvoir au Maire

**Séance levée à : 11h43**



**Corinne VALLS**

**Maire,**

**Vice-Présidente du Conseil Général  
de la Seine Saint Denis.**

**Compte rendu affiché**

**Le 11 avril 2014.**





Cabinet de **Corinne Valls**  
**MAIRE DE ROMAINVILLE**  
Vice-présidente du Conseil général  
Département de la Seine-Saint-Denis

**DATE DE LA MANIFESTATION: DIMANCHE 6 AVRIL 2014**

---

**INTITULE DE LA MANIFESTATION : INSTALLATION DU  
NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Mesdames, Messieurs,  
Mes chers collègues,  
Chers amis,

Je suis heureuse de vous retrouver au lendemain des élections municipales, je suis heureuse du résultat de ces élections qui conforte notre bilan, notre travail et qui nous incite à poursuivre notre action. Je suis donc ravie de conduire à nouveau, pour 6 ans la municipalité de Romainville.

Laissez-moi commencer par quelques remerciements, ils seront triples et sincères car sans ces personnes nous ne serions pas présents aujourd'hui. D'abord merci à chaque Romainvilloise et Romainvillois pour le renouvellement de leur confiance. Ensuite, merci à notre majorité municipale sortante qui a su porter notre projet de 2008 et présenter un bilan convaincant, qui a su améliorer le cadre de vie de tous les habitants. Enfin, merci aux personnels de la ville de Romainville qui travaillent avec engouement pour mettre en œuvre nos orientations et agissent au quotidien pour un service public local fort de qualité.

Ce Conseil municipal d'installation est toujours pour moi un moment de solennité et d'émotion, même si je devrais y être habituée. Pourtant, je ne peux m'empêcher de penser au Conseil de 2001, qui, certains s'en souviendront, n'a pas été un temps fort de démocratie. Je dis cela car le climat de la campagne électorale de 2014 a lui aussi été délétère en contribuant sans aucun doute à la forte abstention des électeurs.

Cette campagne aurait du être difficile, au regard de la situation nationale et locale, obligeant chaque candidat à apporter de vraies réponses au contexte que nous connaissons, à proposer des solutions constructives pour accompagner toujours plus et mieux les Romainvillois.

Cette campagne aurait du être un temps fort de démocratie, de débats d'idées, l'occasion pour toutes les tendances politiques en présence de revivifier la démocratie locale, d'intéresser davantage les citoyens aux enjeux de notre territoire. Malheureusement certains candidats se sont éloignés des préoccupations des habitants en détournant le débat des sujets essentiels, préférant proférer des mensonges et des menaces.

Je l'avoue, j'ai été naïve, quand, il y a quelques mois encore, j'ai imaginé une liste de gauche élargie, rassemblant notre majorité mais aussi le Parti-Communiste et le Front de Gauche. Je n'imaginai pas alors que les représentants de ces partis auraient entretenus ce climat sans le dénoncer. Aussi, si je respecte l'ensemble des Romainvilloises et Romainvillois, pour lesquels je suis engagée au quotidien, il m'est de plus en plus difficile de faire confiance à des femmes et des hommes politiques pour qui l'intérêt général et l'avenir de notre territoire et de ses habitants passent au second plan, derrière des haines ressassées voire des ambitions personnelles.

Je referme cette parenthèse, car vous le savez, l'essentiel à mes yeux, comme à ceux de chaque élu de la majorité, est d'incarner pleinement notre rôle d'élu de la république. C'est-à-dire imaginer et conduire des politiques publiques pour notre avenir commun ici à Romainville.

Je veux, et le scrutin du 30 mars dernier m'y oblige toujours plus, répondre aux attentes de chacune et chacun de nos concitoyens, renforcer la qualité de nos services publics locaux et mettre en œuvre nos projets communs.

Parce que j'ai entendu le mal vivre de certains, les difficultés quotidiennes des autres, le manque de perspective des plus jeunes, je vais, nous allons, toujours plus et mieux vous accompagner. Parce que j'ai entendu le silence des françaises et des français à travers leur abstention et trop souvent le désespoir conduisant à un vote extrême, j'ai décidé d'écrire au Président de la République (vous pourrez découvrir cette lettre ouverte prochainement sur le site Internet de la ville) pour que la justice sociale soit renforcée et que des moyens nous soient donnés pour que le service public local, véritable relai de solidarité, joue pleinement son rôle de rempart face à la crise.

Nous avons une responsabilité collective pour gagner la confiance des citoyens, redonner un souffle à la vie démocratique. Pour cela nous continuerons à respecter nos engagements, nous élargirons les champs de participation citoyenne et redynamiserons la vie associative pour rendre à nouveau le citoyen acteur de son quotidien, l'impliquer dans la vie de la cité et renforcer le vivre ensemble.

Pour cela nous allons mettre en œuvre avec détermination le projet de la liste Avançons ensemble, vivons notre ville, qui est désormais le projet de toutes et tous, notre projet de ville. Aussi à toutes les Romainvilloises et tous les Romainvillois, je voudrais redire : C'est ensemble que nous allons poursuivre sans relâche nos efforts pour le

réaménagement de tous les quartiers pour tous, mais c'est avec vous que nous devons aller plus loin pour faire de notre ville une ville à vivre. En ce sens, nous allons développer les lieux d'échanges et de rencontre pour lutter contre l'exclusion et le repli sur soi.

**Avec vous nous allons améliorer votre quotidien, renforcer les services publics locaux afin de garantir un parcours de solidarité et de citoyenneté pour permettre l'implication de tous.**

En terme de solidarité, nous allons renforcer l'accessibilité aux produits courants avec la création d'une épicerie solidaire, adapter la ville et ses services à toutes les situations de handicap, accompagner les plus fragiles et les aînés avec le développement des aides et des services à domicile, renforcer l'offre publique de santé et la sécurité des personnes et des biens. Le développement de nouvelles formes de solidarité et d'une économie du partage, sera aussi garanti avec la création de structures d'échanges, le renforcement des liens entre générations, le développement de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion professionnelle. Pour accompagner les jeunes nous créerons un « carré 16-25 ans », lieu ressource pour l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

**Avec vous nous allons améliorer votre quotidien, renforcer les services publics locaux afin de garantir un parcours éducatif, culturel et sportif.**

Educatif, en développant les capacités d'accueil de la petite enfance et des groupes scolaires, en assurant l'accès à la culture générale des enfants dès le plus jeune âge, en renforçant le soutien scolaire ou encore en créant un centre de ressources sur la pratique de la philosophie et par le développement de la Fabrique des savoirs.

Culturel et sportif, en encourageant et valorisant toutes les initiatives, en développant les équipements adéquats, en améliorant l'accessibilité aux structures municipales pour les pratiques amateurs avec l'assouplissement des heures d'ouverture et en renforçant l'accessibilité à l'offre culturelle et sportive avec la création d'une « carte blanche », le développement de la billetterie en ligne, des « rendez-vous » réguliers et des événements fédérateurs.

**Avec vous nous allons améliorer votre quotidien, renforcer les services publics locaux afin de garantir un parcours résidentiel et durable** assurant un développement maîtrisé de notre territoire et en conservant une ville à taille humaine, en luttant activement contre le TMB. Ce parcours résidentiel sera assuré à travers la diversification de l'offre de logements, la poursuite du renouvellement urbain des quartiers (Charles de Gaulle, Youri Gagarine, Cité des Mares, Bas-Pays, Trois Communes) l'élaboration d'un PLU patrimonial et la poursuite des opérations de lutte contre l'habitat indigne.

Pour une ville toujours plus durable nous développerons les espaces verts avec l'ouverture du tiers de la Base de Plein air et de loisirs de la Corniche des Forts, l'esplanade végétalisée sur la couverture de l'autoroute A3 et la revégétalisation du quartier Gagarine, inventerons de

nouvelles mobilités (itinéraires pédestres, cyclables, télécabine, auto-partage) et en accompagnant les futurs transports structurants (T1 en 2017, Ligne 11 en 2019, TZEN 3 en 2019), mais lutterons contre la précarité énergétique et la consommation excessive d'énergie des logements et équipements publics, développerons des actions innovantes de recyclage des déchets spécifiques.

La ville durable comprend aussi un volet économique important, pour lequel nous allons continuer à favoriser l'accès à l'emploi pour tous avec le déploiement d'un « Plan Job », la poursuite du programme dynamique d'insertion, l'installation d'entreprises diversifiées et non délocalisables pour assurer l'employabilité des Romainvillois-es, renforcer l'installation d'activités et commerces de proximité structurants et soutenir la création d'entreprises.

Pour mettre en œuvre ce projet nous allons développer la transversalité par l'engagement de chaque élu de la majorité au sein de groupes de travail.

Je sais pouvoir compter sur les Romainvilloises et Romainvillois, sur vous, chers collègues, sur les agents de notre collectivité pour nous accompagner dans la mise en œuvre de notre programme. Je l'ai dit, je le répète, il est ambitieux certes mais aussi réaliste au regard de nos capacités financières. Je vous l'assure, nous tiendrons nos engagements.

Alors à tous, je vous dis : au travail pour le service des Romainvillois !

**Intervention de Stéphane Weisselberg,  
président du groupe EELV au conseil municipal  
d'installation, le 6 avril 2014**

Mme le maire, chers collègues,

C'est un moment solennel et intense que celui que nous vivons puisqu'il ponctue, après une campagne électorale âpre, rude et délétère, une campagne parfois indigne des valeurs de la République de laquelle j'imagine ou j'ose espérer chaque liste se réclame, une campagne pendant laquelle rien ne nous aura été épargné, le choix d'une majorité de romainvillois de nous apporter leur confiance pour organiser la gestion et le développement de la ville pendant les six années à venir.

Et ce verdict des urnes, je veux croire que chacun le respecte et le respectera, au-delà des déceptions.

C'est la condition même de la permanence de notre démocratie, ce bien si cher !

Cette confiance apportée par les électeurs, le représentant d'Europe Ecologie – Les Verts que je suis, en est fier. Bien entendu, nous ne pouvons nous satisfaire et ne pas nous interroger sur le fort taux d'abstention mais je ne choisirai pas les adjectifs « désœuvré et égaré » pour qualifier le peuple comme l'a fait M.Favier Wagenaar, en général attribués aux oisifs pour l'un et aux brebis pour l'autre.

Cette confiance nous oblige.

Elle nous oblige à réinventer un rêve collectif, à nous réinvestir pour convaincre qu'il n'y a pas d'alternative à la construction d'une société commune, pas d'alternative à penser l'intérêt général ; elle nous oblige à redonner des lettres à la noblesse du vivre ensemble et à la pertinence du faire ensemble.

Et ce faisant, de rassembler tout ce qui est épars.

Mme le maire, nous autres écologistes revendiquons sereinement notre participation à la majorité municipale que vous conduisez.



Une majorité qui privilégie l'acte à l'incantation, l'argumentation à l'anathème, le positionnement politique à la posture politique, en un mot la prise en compte du réel à l'effet de manche tribunicien.

Oui, nous vivons actuellement une crise économique mondiale, oui nous subissons une crise écologique internationale que nous avons provoquée et oui, nous regrettons le choix des mesures d'austérité imposées par la commission européenne.

Donc, non, nous ne pouvons pas tout promettre et « raser gratis » !

Mme le maire, avec mon tempérament impétueux, fougueux et parfois impulsif, j'ai eu envie dans cette intervention, de tordre le cou à certaines idées reçues, à certains mensonges fabriqués et assenés au cours de cette campagne, aux manipulations grossières qui se sont exercées sur la naïveté et la crédulité des gens.

J'ai eu follement envie de prendre à partie nos adversaires politiques sur leurs méthodes et leurs pratiques, sur leurs diatribes ad hominem dont j'ai été une cible privilégiée, une cible expiatoire, parfois même un défouloir (l'unique objectif étant de salir, décrédibiliser et avilir), sur la vacuité de leurs dialectiques, sur la petitesse de leurs vanités et la bassesse de leurs haines recuites qu'ils n'ont cessé de distiller.

Mme le maire, j'ai eu envie de discourir sur leur incapacité à produire du sens et particulièrement du sens commun dans leur projet pour Romainville, j'ai eu une envie irrépressible de les interpeller, de les apostropher même, sur la nature de leur engagement réel (qu'il soit individuel ou collectif), sur l'oisiveté de certains d'entre eux qui contemplant le monde du haut de leur suffisance, qui n'ont que l'amertume et la rancœur comme seul horizon et qui s'érigent tout à la fois comme censeurs et donneurs de leçons !

Et j'ai nourri ces envies-là, non parce que je pense avoir le monopole de la raison ou parce que je m'estimerai omniscient sur tous les sujets de société mais parce que j'aurai eu envie de débat, mes chers collègues. De débat contradictoire concernant nos idées respectives pour faire de Romainville,

une ville à vivre, une ville solidaire, une ville attractive et une ville durable !

Et aussi, parce que je crois encore à la nécessité de la confrontation Gauche/Droite comme horizon indépassable du débat d'idées dans une démocratie vivante.

J'ai eu envie de tout cela pour que les romainvillois entendent à quel point les argumentaires développés par certaines listes concurrentes étaient si peu réalistes, si peu raisonnables et si peu souhaitables lorsqu'ils étaient tout simplement la colonne vertébrale de raisonnements sophistes.

Et puis Mme le maire, je me suis dit que je perdais mon temps, je me suis dit qu'il était très largement préférable de s'adresser aux forces vives de notre commune, à la jeunesse mais aussi voire surtout à celle et ceux qui souhaitent se construire une communauté de destin, indépendamment de leurs choix politiques.

C'est pourquoi j'ai choisi ce matin de reprendre une partie de mon intervention lors du dernier meeting de campagne autour du slogan « *Eduquer plus pour grandir plus* » en écho à l'antienne de qui vous savez (rappelez-vous le fameux « travailler plus pour gagner plus ») parce qu'il me semble que nous devons désormais nous tourner vers notre jeunesse, lui donner les moyens de se construire et de s'épanouir par l'accès à la culture et à la connaissance. Nous devons nous décider à reconnaître les jeunes des banlieues pour ce qu'ils sont : nos enfants. Nous devons faire le pari que notre diversité est le moyen de notre association collective et que faire ce pari est un des moyens de nous faire se ressembler davantage et se rassembler plus facilement !

Je ne crois pas que ce soit une fantaisie de rêveur, ni une déformation d'enseignant, je ne crois pas non plus que ce soit une intention pieuse : c'est une nécessité politique qui s'amorce dans un changement de regard et de langage au quotidien.

C'est à ce changement de paradigme que nous devons parvenir.

Pour faire référence à mon ami Joel Roman, et pour symboliser ce que je veux dire, je veux ici le citer et conclure

par ces mots : « ... Tant qu'on dira « eux », ils diront « vous ». Pour que la politique commence, cessons de dire « eux » et apprenons à dire nous dès aujourd'hui et nous retrouverons notre jeunesse ».

# Conseil municipal extraordinaire

dimanche 06 avril 2014

## Intervention de Viviane Van de Poele

Présidente du groupe *Forum de Romainville*

---

Monsieur le Président du Conseil Général,

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération *Est Ensemble*,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Traditionnellement, au-delà de l'élection du Maire et de l'exécutif municipal, cette première séance du Conseil municipal permet à chacun des groupes politiques le composant d'exprimer son regard, ses espoirs, ses souhaits, ses interrogations sur la nouvelle mandature qui débute.

Intervenant au nom du *Forum de Romainville*, je voudrais commencer par rendre un hommage particulier à toutes ces femmes et tous ces hommes, citoyens de notre ville, qui ont répondu à l'appel du *Forum* et ont accepté de se mobiliser pour réfléchir à l'avenir de leur ville.

Tout particulièrement en accueillant voisines, voisins et autres connaissances pour des réunions à leur domicile. Comme dans le quartier Cachin, à deux reprises, dans le quartier du centre, aux Trois Communes, à Duclos, avenue Stalingrad, dans les Bas-Pays à trois reprises, ou encore à Gagarine à deux reprises. Merci de m'avoir ainsi accueillie avec d'autres membres du *Forum de Romainville*, merci à Malika, Leyla, Marcelle, Zohra, Salima, Michel, Rébecca, Assitan, Christine, Aminata.....

Que chacun sache que je l'ai entendu, j'ai entendu les approbations, les interrogations et les doutes. Mais que chacun garde confiance, s'il s'agit aujourd'hui d'une nouvelle mandature, il s'agit également du début d'une reconnaissance.

Aujourd'hui, le monde politique traditionnel se retrouve devant des femmes et des hommes affrontant de nombreuses difficultés pour vivre décemment, mais les moyens d'action semblent lui manquer. D'où une abstention croissante à chaque échéance électorale.

À ce sujet, le sénateur Gaëtan Gorce s'exprimait encore hier en ces termes : « nos structures sont héritées de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle ... tout part du haut pour aller vers le bas, alors que le modèle postindustriel demande une participation forte de la base. »

Ce n'est pas le lieu, ni le moment d'approfondir cette question du désenchantement de nombre de nos concitoyens face à la politique, cependant pour s'en tenir à l'espace communal ou à celui d'Est Ensemble, on peut se poser la question : ne serait-il pas utile d'ouvrir une réflexion pour faire vivre une nouvelle démocratie participative locale ?

Car nous le savons tous, ce désenchantement porte en lui le danger des extrêmes et de toutes les dérives.

Alors oui, certes une nouvelle mandature mais également une responsabilité accrue devant les diversités qui aspirent au vivre ensemble et aux responsabilités, une responsabilité accrue pour faire vivre une laïcité à la fois respectueuse des différences et garante de l'égalité et du respect des valeurs républicaines.

Permettez-moi encore ces quelques mots pour remercier mon ami Abderazak Benbelidia, élu du Forum de Romainville entre 2007 et 2014, dont la parole a toujours porté la sagesse.

Enfin, au regard de la permanence de l'engagement du Forum de Romainville, je me prononcerai en faveur de la candidature de Corinne Valls à la tête de cette municipalité.

**Sofia DAUVERGNE**

**Conseillère Municipale – Groupe des élus du Front de Gauche**

**Intervention au conseil municipal d'installation**

**Dimanche 6 avril 2014**

Lors de ces élections municipales, force est de constater qu'un signal important a été adressé à la gauche. Un mouvement massif et national d'abstention à gauche s'est manifesté.

En effet, cette abstention traduit un réel mécontentement et le rejet des politiques nationales dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas.

Les 5 élus de la liste « L'avenir de Romainville : décidons le Ensemble ! », seront des points d'appuis indispensables pour d'une part défendre des choix de progrès bien ancrés à gauche et d'autre part, porter de manière constructive nos propositions durant la prochaine mandature.

Nous avons entendu le message d'espoir qui s'est exprimé autour de nous.

Nous n'allons donc rien lâcher.

Nous continuerons à défendre nos valeurs.

Le rôle des élus du Front de gauche sera aussi d'agir pour représenter pleinement la gauche dans le conseil municipal, pour porter l'exigence d'une République renouvelée, pour marier les revendications concrètes et l'ambition de vraies transformations dans notre pays. Car sans changement politique, rien ne sera possible pour la gauche demain.

Et nous seront aussi présents pour s'opposer aux politiques de droite et d'extrême droite qui s'imposent ou vont s'imposer et pour retrouver les valeurs de solidarité, d'égalité et de justice que la politique gouvernementale a abandonnées et que l'électorat populaire attend, malgré la profondeur de son désenchantement.

Nous continuerons à oser critiquer, à faire émerger une parole, à croire que rien n'est figé, que d'autres espérances sont possibles pour les habitants de notre ville.

Aujourd'hui, et parce que nous sommes des Républicains et que nous n'irons pas contre le choix des électeurs, nous ne participerons pas au vote des désignations du Maire et des adjoints, nous utiliserons le bulletin blanc.

Merci de votre attention.

**Intervention du groupe UMP-UDI-MoDem**

Madame le Maire,  
Chers collègues,

Nous sortons d'un scrutin ou moins de la moitié des Romainvillois se sont exprimés. Je constate dans votre discours que vous ne souhaitez en prendre aucune responsabilité, préférant la faire porter uniquement sur vos adversaires !

Les méthodes ne changent donc pas !

Néanmoins, ce bruit de l'abstention doit continuer de sonner à nos oreilles.

Exprimés, les Romainvillois l'ont fait auprès de nous, dans les réunions d'appartement, dans les cages d'escalier, dans les rues pavillonnaires ou nous avons été à leur rencontre.

Ce qu'ils ont exprimés, c'est un mécontentement, le mot est faible, un ras le bol, fait de découragement, de désillusion.

A cela, il est de notre responsabilité à tous ici autour de cette table de l'entendre. Il est de votre responsabilité à VOUS, Madame le Maire, d'y répondre.

A l'heure, ou le pays, face à la crise économique, devrait être dans la mobilisation, le peuple est désœuvré, égaré .... Il faut y répondre par plus de justice, d'équité, de transparence dans vos choix pour notre ville.

Le maire doit rester l'élu, disponible, proche, à l'écoute, que l'on rencontre facilement, avec qui on échange, on dialogue, capable d'apporter des réponses aux questions simples des habitants.

C'est une attente de nos concitoyens !

Pour notre part, loin d'un affrontement stérile et idiot Droite dure, Gauche molle, nous serons vigilants à maintenir le contact avec les habitants de nos quartiers, à répondre à leurs interrogations sur les questions qui les touchent au quotidien : l'école, les impôts, le logement et le cadre de vie

Sur cela, nous sommes tous attendus. Il faudra être à la hauteur, nous y veillerons !

Merci



# Intervention sur le règlement intérieur du Conseil

Jean-Claude Mamet – Conseiller Municipal pour les Elus du Front de gauche

Madame le maire

Nous vous faisons part de plusieurs remarques critiques et propositions nouvelles concernant le règlement intérieur du conseil.

- 1) Nos remarques critiques portent sur les articles 4, 5, et 8. Elles touchent au débat démocratique, dont les règles ne doivent pas conduire à entraver le travail des conseillers, ou le rendre très difficile. Ainsi, il est indiqué dans l'article 4 que « la consultation des dossiers ne sera possible que sur demande écrite adressée au maire 24 heures avant la consultation ». C'est une mesure très excessive ! Nous proposons que la demande de consultation puisse être faite 24 heures avant par voie orale (il pourrait aussi y avoir un simple formulaire à remplir) au secrétariat du maire.

Il est également indiqué dans l'article 5 que les questions orales ne donnent lieu à aucun débat, que le maire ou son adjoint y répond et qu'ensuite « le débat est irrémédiablement clos ». Nous sommes dans une enceinte républicaine. Cette façon de procéder ne permet pas le libre débat. Nous proposons qu'une question orale puisse donner lieu à quelques échanges, et ensuite de définir une procédure avec les présidents de groupe pour qu'elle soit traitée ultérieurement, soit au conseil, soit directement avec les adjoints, suivant l'importance du problème.

Dans l'article 8, il est indiqué que les commissions sont convoquées au minimum 1 jour avant. 3 jours nous semblent nécessaires, notamment en utilisant les moyens informatiques.

Enfin, concernant les tribunes du bulletin municipal, il ne nous paraît pas du tout équitable qu'il y ait 5 tribunes attribuées à la majorité et deux à l'opposition. Surtout que l'orientation générale du bulletin, et son éditorial, correspond largement à celle de la majorité.

- 2) Nos propositions portent sur les commissions municipales. Il nous semble que la vie démocratique de Romainville et la prise en compte des attentes et des propositions des Romainvillois seraient mieux pris en compte si plusieurs autres commissions étaient mises en place, dans le respect évidemment des règles de fonctionnement de celles-ci.

Nous proposons :

- Une commission écologie : sur cette question, des débats ont eu lieu, avec des divergences, mais aussi des points qui pourraient converger, comme par exemple le tri des déchets et le projet d'usine TMB. Nos concitoyens sont demandeurs d'une participation aux décisions. Une commission permettrait d'entendre leurs propositions, avant de délibérer.

- Une commission école et éducation : les rythmes scolaires ont suscité des débats, et cela continue. Mais d'autres problèmes peuvent surgir qui gagneraient à être anticipés en amont. Une commission le permettrait.
- La mise en place d'un Conseil municipal des jeunes devrait être actée dans le règlement. Elle correspond à une forte attente des jeunes, dont l'esprit d'initiative doit être valorisé sur la ville. Il faut leur faire confiance.
- Enfin, une commission ou un Comité économique et social local permettrait de réunir autour d'une table les entreprises, les syndicats, les associations pour voir comment créer un tissu local d'emplois de proximité, notamment dans l'économie sociale et solidaire.

Merci de bien vouloir donner suite à ces propositions constructives. Mais rien ne nous oblige à trancher aujourd'hui. Il peut y avoir un travail collectif d'examen de ces propositions, pour les affiner. Cela reviendrait à mettre au vote le règlement intérieur au prochain conseil. Nous demandons donc le report du vote.

## **Pouvoirs du maire**

### **Jean-Claude Mamet – Conseiller Municipal pour les Elus du Front de gauche**

Lors du conseil municipal du 4 avril 2014, ont été discutées les délégations de pouvoir que le Conseil peut attribuer au maire en lui donnant « tous les pouvoirs » sur un certain nombre de questions : 24 au total (en vertu du Code général des collectivités territoriales).

La 13<sup>ème</sup> délégation est ainsi libellée : « Décider la création de classes dans les établissements d'enseignements ».

Nous sommes intervenus sur ce point de la façon suivante :

« Il faut se féliciter que des classes nouvelles pourront s'ouvrir, car les besoins seront réels et vont se faire sentir. Néanmoins, il serait bien que ce genre de décision puisse être délibérée au sein du conseil pour d'éventuels arbitrages. Mieux encore, il serait bien que les débats sur ce point puissent être partagés avec la communauté éducative et les parents d'élèves. C'est ce que nous proposons à travers la proposition d'une Commission municipale centrée sur l'école et l'éducation. Madame le maire a dit son attachement à la démocratie. C'est l'occasion de le mettre en œuvre ».